

# Le pape

## Un évêque comme les autres

●●● **Thierry Schelling**, Renens (VD)  
Prêtre

*Inattendue par certains, pressentie par d'autres, la renonciation de Benoît XVI au ministère pétrinien restera probablement, et un peu à tort, comme la grande décision de son pontificat, voire de la papauté en cette deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce qui est certain, c'est qu'elle démystifie irrévocablement celle-ci et rappelle que celui qui occupe le siège de Rome est avant tout un évêque. Elle pourrait même signifier une révolution<sup>1</sup> à moyen terme, pour le bien de l'Eglise et de toutes les Eglises.*

Comment sont organisées les directions des Eglises autres que catholique-romaine ? Les « familles » protestante et anglicane sont « gérées » par des leaders qui œuvrent sur mandats de dix ou quinze ans en moyenne. La famille orthodoxe, elle, perpétue la « monarchie à vie » par le maintien d'un seul patriarche, mais use du droit de nommer un *locum tenens* (tenant des lieux) si celui-ci devient inapte. C'est le cas actuellement en Turquie pour la communauté arménienne, dont le patriarche est atteint de démence. A noter qu'au contraire de Rome, les Eglises orientales sont dirigées non par un seul homme mais par un synode permanent de plusieurs prélats. Risque d'oligarchie, peut-être, mais certitude de la gestion du pouvoir partagé !

Maintenant que le chef de l'Eglise catholique-romaine a renoncé une première fois - car il le pouvait, comme l'atteste le canon 332 §2, même si aucun pape ne l'a fait depuis des siècles -, est-il concevable que ses successeurs perpétuent ce mode de fonctionnement ? Un pape qui saurait qu'il gouverne pour une décennie, renouvelable si sa santé et son désir le permettent, mais sans obligation, pourrait plus se concentrer sur quelques aspects urgents ou de première importance dans la vie de l'Eglise. Et ce selon ses charismes propres. Il laisserait ses successeurs accomplir pareille tâche dans d'autres

domaines de leurs propres compétences. Cela ne permettrait-il pas à la papauté d'agir avec plus de pertinence avec le monde contemporain et d'enclencher une modification de la curie romaine qui deviendrait, « à l'image de son mentor », plus démocratique ?<sup>2</sup>

### Moderniser le pouvoir

Dans la conception moderne de l'exercice du pouvoir, il y a deux notions qui pourraient être utilisées par le Saint-Siège : la considération du temps que d'aucuns passent à la tête d'une entreprise (elle est toujours limitée) ; et le partage des responsabilités au plus haut niveau de décision (président-directeur-général, président exécutif, président législatif, etc.).

Aujourd'hui comme hier, un leader élu qui règne jusqu'à sa mort - ce qui a été le cas du pape pendant des siècles ! - s'appelle... un monarque absolu. Sauf que même des monarques comme ceux des Pays-Bas, du Luxembourg ou du

- 1 • Dans le sens d'un retournement.
- 2 • Précisons d'emblée que tous les membres des dicastères romains, du préfet ou président au dernier *addetto* ou adjoint, sont nommés pour une période de cinq ans, renouvelable ou non, deux, trois fois au maximum - hormis de notables exceptions : l'actuel doyen des cérémoniaires pontificaux, Francesco Camaldo, est en poste depuis... 1984 !

Cambodge ont récemment abdicé (renoncé est synonyme) en raison de leur âge avancé. Manquait le pape, c'est fait. En cela, il rejoint l'air moderne qui admet, voire admire, la renonciation libre de la part d'un responsable pour raison de santé ou d'âge avancé. « Humilité de la personne », « raisonnable », « merci, Benoît XVI », a-t-on lu dans les commentaires qui ont suivi l'annonce du 11 février dernier. Désormais le pape, monarque... comme les autres ?

Partage du pouvoir, ensuite. Le modèle oriental - un synode permanent qui se rassemble périodiquement autour du premier d'entre eux, le patriarche ou le catholicos - existe depuis des siècles. Et même récemment au sein de l'Eglise catholique : les Eglises syro-malankare et roumaine de rite byzantin ont reçu en 2005 le titre canonique d'Eglise archi-épiscopale *sui iuris* ou indépendante dans la gestion de leurs affaires courantes, y compris la nomination des évêques.

## Renforcer la collégialité

Un modèle collégial est donc possible pour le siège de Rome. Le collège des cardinaux et la curie sont censés incarner cela, mais l'ampleur du nombre de leurs membres et leur dispersion internationale rendent quasi impossible la pertinence et l'immédiateté de la collégialité, pourtant remise en avant par le concile Vatican II, à l'instar des synodes ordinaires des évêques. En effet, les deux-cent-sept cardinaux (mars 2013) sont sur les cinq continents et ne sont convoqués en consistoires ordinaires qu'une fois l'an en général, et encore. La curie romaine compte pour sa part neuf congrégations, trois tribunaux, douze conseils pontificaux et une ving-

taine d'organismes liés à la vie du Saint-Siège ou de l'Etat de la Cité du Vatican.

Comment gérer la synodalité devant un tel foisonnement de personnes, de thèmes traités et d'humanité médiocre (les affaires récentes de fuites, de mœurs et de dissension ont joué dans la décision de Benoît XVI, selon ses propres dires) ? Le pape ne convoque les préfets et les présidents qu'une à deux fois par année... Quant aux synodes ordinaires des évêques, l'échec de leur utilité n'est plus à démontrer et est déploré par beaucoup. Qui se souvient des thèmes traités lors des dernières éditions et de leurs résultats pour la vie pastorale de l'Eglise universelle ? En bref, la collégialité au niveau suprême n'est pas encore une réalité. Le temps est-il arrivé ?

## Renforcer la collégialité

Car la renonciation de Benoît XVI, à 85 ans, à sa fonction de pape fait écho à la démission des évêques catholiques à l'âge de 75 ans, instaurée par le concile Vatican II. En cela, le pape « devient » un évêque comme un autre, qui, âge et force obligent, renonce à porter la charge qu'il souhaite voir confiée à un autre. En remplaçant (autre détail romano-romain) la tiare par la mitre sur les armes pontificales, Benoît XVI a donné un signal clair : *je suis avant tout évêque*.

Le côté paradoxal de sa personnalité se voit dans cette décision résolument cohérente avec le reste de la pratique de l'épiscopat catholique, alors qu'avant cela sa tendance avait été plutôt de s'en distinguer. Il le démontra, en effet, dès le début de son pontificat (2005), dans les parements liturgiques. Il opta pour un pallium différent des autres

métropolitains, alors que lui-même est métropolitain du Latium et primat d'Italie, comme l'archevêque de Lyon l'est pour la région Rhône-Alpes et la France, ou l'archevêque de Gniezno pour la partie nord de la voïvodie de Grande-Pologne et la Pologne. Il choisit de brandir la fêrule (crosse papale) de Pie IX et non plus la crosse de Paul VI et de Jean Paul II. Il ressortit la dalmatique sous la chasuble que l'usage post-Vatican II avait supprimée par simplicité.

Benoît XVI,  
1<sup>er</sup> janvier 2013,  
basilique St-Pierre  
(Rome)



La renonciation à la papauté par Benoît XVI pourrait-elle renforcer l'esprit de collégialité de la curie romaine ? Désormais, le pape n'étant plus omnipotent, puisque « démissionnable », on ne saurait attendre de lui qu'il contribue à tout avec des avancées spectaculaires (c'est peut-être là encore un effet des vingt-cinq ans de pontificat de Jean Paul II).

## Un synode permanent

Alors, le pape, un évêque comme les autres ? Révons : il pourrait peut-être œuvrer désormais dans le cadre d'un mandat et renoncer systématiquement à sa charge lorsque l'âge ou la maladie lui pèseront, ou lorsqu'il atteindra ses 75 ans, tout simplement ? Et surtout, il pourrait partager ses dons (forcément limités et ciblés) avec l'Eglise universelle, en créant un synode permanent et en régularisant (et donc en dynamisant !) la rencontre des responsables de dicastères romains. Et pourquoi pas des auxiliaires de Pierre ou des exarques<sup>3</sup> sur chaque continent ou dans chaque portion géographique du globe qui formeraient le synode élargi chargé d'être la courroie de transmission entre Rome et les Eglises locales ?

En tous les cas, grâce à Benoît XVI, il est permis aujourd'hui de repenser la dimension institutionnelle de la papauté, voire de la moderniser.

**Th. Sch.**

3 • Dans l'Orient chrétien, il s'agit de représentant du patriarche auprès d'un autre patriarche ou d'une Eglise locale. C'est d'abord une charge territoriale, au contraire des nonces qui représentent le pape en tant qu'ambassadeurs, alliant ainsi, de façon utile mais ambiguë, la représentativité du Saint-Siège et du Pontife romain.